

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706054-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque municipale - Vente aux particuliers et don à des associations de documents retirés des collections de prêt

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, la Bibliothèque municipale a organisé une distribution au public de 800 ouvrages retirés de ses collections de prêt, dans le cadre de la manifestation *Tout garder ? Tout jeter ? Et réinventer ?* Le succès de cette opération conduit à proposer sa pérennisation avec l'organisation d'une vente annuelle aux particuliers et par le don à des associations partenaires qui sollicitent ce type de soutien.

Les collections de prêt de la bibliothèque sont renouvelées régulièrement pour maintenir leur attractivité auprès du public et doivent donc faire l'objet d'un « désherbage ». Ce terme désigne l'opération qui permet le renouvellement des collections par l'élimination des ouvrages en exemplaires multiples, obsolètes ou défraîchis qui n'entrent pas dans une politique de conservation.

Il convient de signaler que les collections jeunesse « désherbées » font déjà l'objet d'une réutilisation en alimentant les fonds des bibliothèques centres de documentation et les crèches municipales.

Les deux nouvelles actions proposées permettront de prolonger l'utilisation des ouvrages, auprès des particuliers en les sensibilisant à la lecture et au cycle du livre en bibliothèque, et auprès des associations en contribuant à leur action au profit de publics spécifiques ou dans un domaine documentaire ciblé.

La vente 2011 concernera 1 500 livres adultes et jeunesse, ainsi que 400 CD, au prix unitaire de 1 €. Elle se déroulera samedi 24 septembre prochain à la bibliothèque centre-ville la Nef et à la médiathèque Champollion. Ses conditions sont fixées dans le cadre du règlement joint au rapport.

Le don de livres aux associations concernera les associations suivantes :

- association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la maison d'arrêt de Dijon : 250 livres pour un montant de 2 390 €,
- association Lire à l'hôpital : 40 livres pour un montant de 353 €,
- association Ad Kamera-Cinémathèque de Bourgogne : 40 livres pour un montant de 500 €.

La valeur des documents indiquée est estimative, du fait de la fluctuation des prix des livres d'occasion.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la vente au public de 1 500 livres et 400 CD retirés des collections de prêt de la Bibliothèque municipale ;
- 2 - fixer le prix unitaire de vente à 1 € ;
- 3 - approuver le règlement fixant les conditions de la vente de ces ouvrages, annexé au rapport ;
- 4 - décider le don de livres retirés des collections de prêt aux associations suivantes : association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la maison d'arrêt de Dijon, association Lire à l'hôpital et association Ad Kamera-Cinémathèque de Bourgogne ;
- 5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

| RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |